

The background of the slide is a solid dark brown color with a faint, repeating pattern of stylized autumn leaves in a lighter brown shade. The leaves are scattered across the frame, some overlapping, creating a textured, seasonal feel.

**Les archives  
dans les communes :  
cadre juridique,  
enjeux et perspectives**

**Le Mans, 11 octobre 2012**

# Introduction

- Pourquoi cette rencontre ?
  - une réunion de sensibilisation et d'information à l'intention des élus
  - une rencontre d'échanges
- Les archives, garantes de l'action publique et des libertés fondamentales
- De nouveaux enjeux liés à la réforme de l'intercommunalité et à l'administration électronique

# Plan de l'intervention

- Le cadre juridique
- Les obligations du maire
- Enjeux et perspectives
- L'organisation des archives communales
- De la collecte à la valorisation des archives
- Les actions conduites par les Archives départementales
  
- Échanges
  
- Visite des Archives départementales

# I. Cadre juridique (1/2)

- Aux origines : la loi de messidor an II (le citoyen a libre accès à la connaissance des sources de l'action publique)
- Les lois des 6 janvier et 17 juillet 1978 (enjeu de transparence administrative)
- La loi du 3 janvier 1979 sur les archives
- La codification du patrimoine (depuis 2004)
- La législation sur les archives répond à des enjeux à la fois juridiques et de gouvernance

# Cadre juridique (2/2)

- Code du patrimoine : livre 2 sur les archives
  - Les archives publiques doivent être conservées pour **faire preuve** (valeur primaire) et pour **documenter la recherche** (valeur secondaire)
  - Les archives publiques sont **imprescriptibles**
  - La soustraction, l'altération ou la dénaturation d'archives publiques est un **délit** qualifié pénalement
  - Les archives communales : propriété inaliénable de la commune (**art. L. 212-6**)

# Obligations du maire

- Gestion des archives : dépense obligatoire
- Bonne conservation des archives (art. [L. 212-6](#))
- Garantie de l'intégrité des archives : responsabilité civile et pénale (art. [L. 214-3](#))
- Récolement obligatoire après chaque élection municipale (art. [R. 212-55](#))
- Mise à disposition des archives auprès des usagers
- Dépôt des archives anciennes aux Archives départementales (art. [L. 212-11](#) et art. [L. 212-12](#))

# Devoirs

- Proposer régulièrement l'élimination des dossiers périmés (art. [L. 212-2](#))
- Prévenir les Archives départementales de la Sarthe de tout projet (déménagement, aménagement ou construction de nouveau local) (art. [R. 212-54](#))
- Solliciter une expertise en cas de sinistre (inondation, incendie, vol...) (art. [R. 212-53](#))

## II. Enjeux et perspectives (1/2)

- A. Réforme de la carte de l'intercommunalité
  - Les groupements de collectivités territoriales ont la **propriété et la responsabilité de leurs archives** (loi du 15 juillet 2008 – Code du patrimoine, L. 212-6-1)
  - Par le biais d'une convention, la **gestion des archives de l'intercommunalité** peut être confiée à la commune centre ou à une commune membre
  - **Enjeux de mutualisation** : plusieurs communes peuvent unir leurs moyens pour créer un service d'archives commun, avec un personnel qualifié ou financer l'intervention d'un archiviste intercommunal



# Enjeux et perspectives (2/2)

- B. Dématérialisation croissante des procédures administratives
  - Télétransmission au contrôle de légalité (procédure Actes), protocole Hélios (contrôle de gestion)...
  - Progiciels de gestion de l'état civil, du budget communal...
  - Nécessité de **sécuriser la sauvegarde** des données dans des formats d'échange (serveurs répliquants, SEDA)
  - Nécessité de **matérialiser les dossiers** (délibérations, EC, budget et CA) tant qu'une chaîne complète de dématérialisation et d'archivage pérenne n'est pas fonctionnelle

### III. L'organisation des archives en communes

- Le **cycle de vie** des archives (les 3 âges)  
= archives courantes, intermédiaires et définitives
- Aménagement des locaux d'archivage  
= reflet de cette **dynamique de flux**
- Ne pas confondre **archives** et **documentation**
- Protéger les locaux contre les risques de sinistres et de vol = solliciter l'**expertise** des Archives départementales avant aménagement

# De la collecte à la valorisation des archives dans les communes

- La collecte des archives produites par les services
- Le tri, le classement et l'inventaire
- La conservation préventive et curative
- La communication administrative et aux usagers
- La numérisation et la mise en ligne
- L'action culturelle et pédagogique
- Les archives et la valorisation du territoire
- Expositions
- Publications à caractère historique (ex. : article dans le bulletin municipal)

# Le dépôt des archives communales aux Archives départementales

- L'esprit de la loi du 21 décembre 1970 :
  - Une action conservatoire et non confiscatoire
  - 336 communes sur 375 ont déposé leurs archives anciennes aux Archives départementales de la Sarthe (dont 18/57 à leur libre initiative)
- Un enjeu de gestion pour les petites communes
- Un enjeu de visibilité et d'accessibilité pour les usagers

# IV. Les actions conduites par les Archives départementales (1/2)

- Le **contrôle scientifique et technique** sur les archives
  - la formation et le conseil (notamment pour les secrétaires de mairie)
  - l'expertise préalable à l'intervention de l'archiviste intercommunale ou à une opération d'archivage externalisée
- La **collecte** des archives publiques et privées
- Le **tri**, le **classement** et l'**inventaire** des archives communales déposées
- (travail de médiation = cœur de métier)
- La **conservation** préventive et curative des documents
- La **communication** et la **valorisation**
  - La numérisation et le partage en ligne des sources de l'histoire des familles (généalogie) – 2,4 millions d'images sur Internet : 59 millions de consultations
  - 2012 : la numérisation et la mise en ligne des **délibérations communales** centenaires (100 000 images)
  - 2013 : l'édition des **délibérations communales** antérieures à la Révolution et l'**indexation collaborative**

## Les actions conduites par les Archives départementales (2/2)

- Les expositions itinérantes dans le territoire départemental
- La réalisation d'états des sources (archives) et de bibliographie
- Le prêt ou la reproduction de documents pour des manifestations
- Le service éducatif à l'écoute des enseignants

# Salle de lecture des Archives départementales de la Sarthe





# Le site Internet des Archives


Accueil - Windows Internet Explorer fourni par Conseil Général de la Sarthe

Echier Edition Affichage Favoris Outils ?

http://www.archives.sarthe.com/


Accueil

Archives, mode d'emploi Vos recherches Nos actions Vos archives ? Nous contacter



**Les Archives de la Sarthe** remontent à la Révolution. Elles ont été constituées à l'origine (1796-1797) par le rassemblement au Mans - chef-lieu du département - des archives des administrations d'Ancien régime supprimées à la Révolution, des établissements ecclésiastiques et des familles d'émigrés. Elles se sont accrues, au fil des temps, sans interruption jusqu'à nos jours, des archives de la période révolutionnaire puis des dossiers des administrations publiques ayant leur siège dans le département, ainsi que de dépôts, de dons privés et d'acquisitions.


**Fonds numérisés**



Consulter le cadastre, les registres paroissiaux et d'état civil, les plans terriers, les matricules militaires, ...

[> Accéder aux fonds numérisés](#)


**Portail documentaire**



Les Archives départementales mettent à votre disposition différents outils pour faciliter vos recherches ...

[> Effectuer une recherche](#)


**Culture et Pédagogie**



Découvrir et connaître les actions culturelles et pédagogiques menées par le service éducatif.

[> En savoir plus](#)

**A la une**



Zoom

Exposition " Les Archives ont 10 ans, Regard de Roger Bailly " du 15 septembre au 19 octobre 2012 , Hall des Archives. Entrée libre.

[En savoir plus](#)

**Actualités**

Fermures et jours fériés

[> Toute l'actualité](#)

Prochain samedi ouvert le

Haut de page ↑

Internet 100%



# Contacts

- **Samuel Gibiat**

Directeur des Archives départementales de la Sarthe

Tél. : 02 43 54 74 74

Courriel : [samuel.gibiat@cg72.fr](mailto:samuel.gibiat@cg72.fr)

- **Céline Cornec**

chargée des relations avec les communes

Tél. : 02 43 54 74 74

Courriel : [celine.cornec@cg72.fr](mailto:celine.cornec@cg72.fr)

- Site Internet : [www.archives.sarthe.com](http://www.archives.sarthe.com)